



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 66797

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la nécessité de rendre systématique l'accès des sourds et malentendants à la culture et plus particulièrement dans les musées en région. En effet, si des efforts considérables ont été effectués au niveau des sites culturels de grandes agglomérations, cela demeure néanmoins insuffisant pour de plus petites villes. Pourtant, comme n'importe quel autre citoyen, un malentendant ou un sourd doit pouvoir avoir librement accès à la culture. Aucune discrimination ne doit être tolérée en la matière. Il se demande donc pourquoi aucune disposition ne prévoit des contrôles au niveau des sites culturels provinciaux afin de s'assurer de la non-marginalisation des sourds et malentendants.

Texte de la réponse

L'ouverture des lieux culturels à tous les publics est une préoccupation constante du ministère de la culture. Les sourds et malentendants, à la différence des aveugles, peuvent jouir des oeuvres, lire les notices d'accompagnement ou les catalogues, même si l'entreprise est plus difficile du fait que le français est souvent une « seconde » langue, apprise après la langue des signes française (LSF) ou toute autre méthode ayant cours dans le monde. Bien évidemment les sourds peuvent suivre des conférences avec des interprètes ou mieux avec un conférencier qui pratique la LSF ou le langage parlé complété (LPC) ou toute autre méthode adaptée. La politique des publics des établissements culturels en région dépend des collectivités territoriales qui les gèrent. Il est donc de la compétence des élus de définir leurs priorités et d'embaucher des personnels qualifiés dans les établissements. L'exemple de certains conseils généraux, qui mettent à disposition des interprètes pour assister les contribuables dans leurs démarches, pourrait utilement être analysé et servir de base de départ pour une réflexion plus large.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66797

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5510

Réponse publiée le : 17 décembre 2001, page 7259